



# DROITS & DEVOIRS ENVERS VOS SALARIÉS

## DURÉE

- ▶ 2 jours

## PRÉREQUIS

- ▶ Pas de pré requis spécifiques

## PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Chefs d'entreprise artisanale et leur conjoint collaborateur ou conjoint associé
- ▶ Créateurs d'entreprise artisanale, salariés, demandeurs d'emploi, ...

## VALIDATION

- ▶ Attestation de suivi

## EFFECTIF

- ▶ Entre 8 et 12 stagiaires

## HORAIRES

- ▶ de 9h à 17h

## LIEUX

- ▶ Laxou

## OBJECTIF

- ▶ Avoir une approche concrète des principaux droits et obligations envers les salariés : obligations administratives, règles essentielles en matière de formation professionnelle et réglementation quant à l'hygiène et à la sécurité

## CONTENU

- ▶ Les obligations administratives des entreprises
- ▶ Les droits et obligations quant à l'embauche et au contrat de travail
- ▶ Les droits et obligations quant à la formation professionnelle
- ▶ Les droits et obligations quant à l'hygiène et à la sécurité

## STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- ▶ Apports théoriques et méthodologiques
- ▶ Echanges d'expériences



## TARIF

- ▶ Frais d'inscription : 50 €

- ▶ 700 €

▶ **Prise en charge possible, sous conditions\***, par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est pour les chefs d'entreprise inscrits au RM, leurs conjoints collaborateurs ou leurs conjoints associés. Pour les associés, nous consulter.

- ▶ **Autres publics : nous consulter**

\* Eligibilité de la demande conformément aux modalités de prise en charge du Conseil de la Formation de la CRMA Grand Est

[www.cma-nancy.fr](http://www.cma-nancy.fr)

[adeline-vincent@cm-nancy.fr](mailto:adeline-vincent@cm-nancy.fr) • 03 83 95 60 46

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle**

4 rue de la Vologne • 54520 LAXOU

☎ 03 83 95 60 60 • Fax 03 83 95 60 30